



FICHE TECHNIQUE ET LOGISTIQUE Théâtre - Le Biplan

LISTE DU MATERIEL DU THEATRE DU BIPLAN :

Salle : jauge de 80 places assises sur fauteuils fixes en gradins

Dimensions scène : Ouverture : 5,50m Profondeur : 4,50m Hauteur de plancher : 0 m
Hauteur sous grille : 3,00m Hauteur sous plafond : 5,00m
Sortie centrale en fond de scène par une double porte
Possibilité de dégagement latéral à cour (sortie de secours).

Matériel de scène : Rideau de scène manuel
Pendrellons de scène noirs sur l'ensemble de la surface scénique

Projecteurs : 6 découpes (Juliat ou Strand)
4 PC Fresnel (LTM)
4 PC 1000W (Juliat)
2 Cyclos 1000W ("éclairage public")

Régie technique : en fond de salle, surélevée.

Matériel technique : Console lumière Strand 2 prépas manuelles de 24 circuits
4 pages de 24 mémoires
Bloc de puissance 24X2 KW
Platine CD
Système de diffusion HK

Loges : avec douche, WC, miroir et chauffage

Coulisses : en fond de scène, éclairées, donnant sur les loges.

Consommables : Le BIPLAN ne les fournit pas. Ils sont à la charge de la troupe (gaff'alu, gélatines...).

Rappel : chaque personne utilisant le matériel technique à disposition devra obligatoirement s'équiper de l'EPI adapté (Equipement de Protection Individuel).

L'ORGANISATEUR décline toute responsabilité en cas d'utilisation du matériel sans protection.

le **PRODUCTEUR** s'engage à respecter les « règles de sécurité » en vigueur dans les salles accueillants du public, disponibles sur demande par mail à lebiplan.technique@wanadoo.fr.

Tous décors ne correspondant pas à la norme incendit M1 ou M0 est strictement INTERDIT. Le **PRODUCTEUR** s'engage à fournir les PV de tous les décors au minimum 7 jours avant la représentation.

Demandez à visiter le théâtre, si cela est possible, avant les dates de représentation afin de repérer les points d'accroche et de câblage, la réserve de matériel, l'accès à la régie.

Pour cela, vous pouvez contacter David ou Clément au 03 20 42 02 27.

Attention ! Ces visites ne se feront que sur rendez-vous !

Enfin, prévoyez d'adapter votre plan de feu par rapport aux capacités techniques de la salle pour gagner du temps lors de l'implantation. Le théâtre du BIPLAN étant utilisé tous les jours, les projecteurs du spectacle précédant le vôtre ne seront pas forcément déposés, et leur implantation peut, peut-être vous être utile.

Attention : LE BIPLAN a le droit et l'obligation de procéder à l'annulation de tout spectacle et de toute autre manifestation dans le cas où la réalisation et le montage ne seraient pas conformes aux règles générales de sécurité incendie.